



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

14 décembre 2020

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue par visioconférence, le lundi 14 décembre 2020 à 18 h 30, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Charles Mallette, les conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier, les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster et Gérard Tremblay, le directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que le directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

PROJET D'ORDRE DU JOUR **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** **Le 14 décembre 2020 à 18 h 30**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration - Direction générale
 - 3.1 Règlement numéro 282 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021 et fixant les conditions de perception - Adoption
 - 3.2 Règlement numéro 283 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

1. - OUVERTURE DE LA RÉUNION

La présente séance se tient par visioconférence. Un enregistrement audio de celle-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité, afin de respecter l'arrêt numéro 2020-090 du ministère de la Santé et des Services sociaux, du 11 novembre 2020, qui impose de nouvelles normes sanitaires, en raison de la pandémie qui sévit actuellement dans la région de l'Estrie qui est passée en zone rouge.

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2020-12-14-01 E

2. - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
(Adoptée)



3. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2020-12-14-02 E **3.1 - Règlement numéro 282 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021 et fixant les conditions de perception - Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le Règlement numéro 282 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté. (Adoptée)

2020-12-14-03 E **3.2 - Règlement numéro 283 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le Règlement numéro 283 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté tel que présenté. (Adoptée)

4. - PÉRIODE DE QUESTIONS


4.1 - Confection du budget - Remerciements

Les élus remercient les fonctionnaires municipaux pour leur collaboration à la confection du budget 2021.

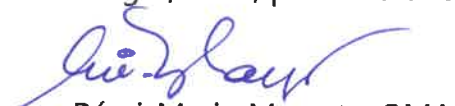
2020-12-14-04 E **5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 18 h 36, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)


Maire


Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 743.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier